

Bureau du 13 janvier 2003

Décision n° B-2003-1067

commune (s) : Ecully

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située place de la Libération et appartenant à M. Jacques Simon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir la parcelle de terrain de 140 mètres carrés dépendant de la propriété de monsieur Jacques Simon et déjà incorporée dans le domaine de voirie, place de la Libération à Ecully.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, monsieur Jacques Simon céderait le bien en cause au prix de 21 000 € admis par les services fiscaux, soit 150 € le mètre carré de terrain ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499, en dépenses.

4° - Le montant à payer en 2003 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 21 000 € résultant de l'acquisition et à hauteur de 1 143 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,